



Ville de Mèze

N° 10

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX D159E1 ET RUE DU CERISIER CHAUSSEE RETRECIE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, la demande sollicitée par l'entreprise « ENSIO », sise 94 route de Lattes 34430 St Jean de Vedas,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant le terrassement et le raccordement électrique au 1 rue du Cerisier, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté n° 10 du 12 janvier 2024 annule et remplace l'arrêté n° 648 du 8 décembre 2023.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit sur la D159E1 à hauteur de la rue du Cerisier, jeudi 8 février 2024, de 07h00 à 19h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise « ENSIO », sise 94 route de Lattes 34430 St Jean de Vedas, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72h heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 12 janvier 2024

Le Maire

Thierry BAEZA

